



Grand Conseil  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

# Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 17-111-059

Déposé le : 16.11.2017

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 115 et 116 LGC** L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

**Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.**

## Titre de l'interpellation

**Révision globale de la péréquation intercommunale, une planification à prévoir dès maintenant pour travailler sereinement !**

## Texte déposé

Dans le cadre de la récente adaptation de la LPIC, les incertitudes relatives aux conséquences de l'entrée en vigueur de PF17 ainsi que la mise en œuvre d'une révision de la péréquation ont conduit le Conseil d'Etat à se limiter à proposer une mesure temporaire, valable uniquement en 2018 et 2019.

Une fois connus les impacts du PF17 sur les finances de l'Etat et des communes vaudoises, il s'agira en effet de revoir plus en profondeur le système péréquatif intercommunal du canton de Vaud.

Or, les calendriers des projets pouvant avoir un impact sur la future péréquation intercommunale couvrent une période allant de 2018 à 2021.

PF 2017 : suite au rejet de la RIE III par l'acceptation d'un référendum populaire lors de la votation du 12 février 2017, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral des finances (DFF) de définir les lignes directrices du nouveau Projet fiscal 17 (PF 17 appelé à remplacer la RIE III fédérale). La réforme fédérale, dont les répercussions sur les finances cantonales et communales ne peuvent être mesurées en l'état, devrait entrer en vigueur en 2019 pour être mise en œuvre dans les cantons à l'horizon 2020-2021.

Cependant, la réforme de la péréquation intercommunale, devra être initiée dès que les impacts de PF 17 seront connus pour le Canton de Vaud. Il est donc imaginable que l'entrée en vigueur d'une nouvelle LPIC intervienne au 1 janvier 2020.

En parallèle, l'introduction du nouveau plan comptable MCH2 est aussi envisagée pour bientôt au niveau communal (2018-2021), étant précisé que ce plan comptable est déjà utilisé par le Canton.

Alors que PF17 va sans doute modifier les montants initialement négociés entre le Canton et les communes dans le cadre de la RIE III vaudoise et que la future péréquation va influencer les transferts de recettes fiscales entre les communes, il est évident que la communication sur la modélisation des impacts pour les finances communales sera extrêmement complexe si elle doit se faire sur la base de deux plans comptables différents.

Dans ce cadre, je me dois également de relever que plusieurs importantes réformes récentes ont été conduites dans l'urgence et que cela a eu des conséquences négatives :

- la RIEIII vaudoise (2014-2015), adoptée avant même d'avoir la certitude que le projet fédéral serait accepté par le Peuple ;
- la péréquation intercommunale 2016, avec l'apparition de « cas de rigueur » ;
- la nouvelle révision de la péréquation intercommunale 2017, avec l'introduction d'une mesure destinée à corriger les dysfonctionnements de la péréquation 2016 (abaissement du taux d'effort à 45 points), ceci sans garantie toutefois, le Conseil d'Etat ayant prévu dans le même temps que la COPAR serait chargée de lui proposer des solutions si d'autres « cas de rigueur » devaient se présenter.

J'estime donc qu'il conviendrait de tout mettre en œuvre pour éviter que ce genre de situations ne se répète à l'avenir.

Dès lors, j'ai l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Comment évalue-t-il l'opportunité de faire coïncider les calendriers des trois objets (impact PF 17, péréquation intercommunale et MCH2) ?
2. Une planification est-elle prévue à ce sujet ?
3. Quel sera le calendrier des négociations avec les associations des communes ?

Les soussignés remercient déjà le conseil d'Etat pour ses réponses.

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer

Ne souhaite pas développer

Nom et prénom de l'auteur :

Byrne Garelli, Josephine

14. 11. 2017

Signature :

*Josephine Byrne Garelli*

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

*voir liste jointe.*

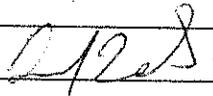
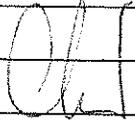
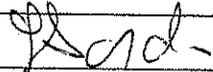
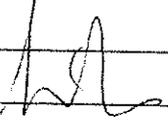
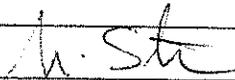
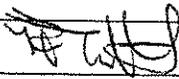
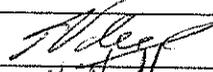
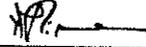
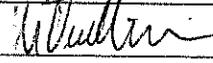
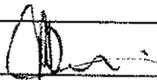
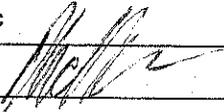
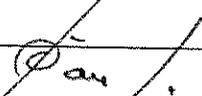
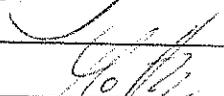
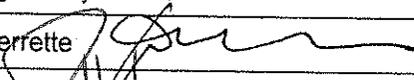
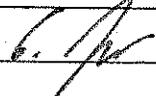
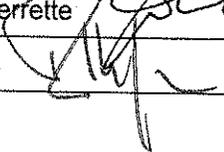
Signature(s) :

**Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : [bulletin.grandconseil@vd.ch](mailto:bulletin.grandconseil@vd.ch)**

## Liste des députés signataires – état au 1<sup>er</sup> juillet 2017

Aminian Taraneh	Cherubini Alberto	Durussel José
Aschwanden Serge	Chevalley Christine	Epars Olivier
Attinger Doepper Claire	Chevalley Jean-Bernard	Evéquo Séverine
Baehler Bech Anne	Chevalley Jean-Rémy	Favrod Pierre Alain
Balet Stéphane	Chollet Jean-Luc	Ferrari Yves
Baux Céline	Christen Jérôme	Freymond Isabelle
Berthoud Alexandre	Christin Dominique-Ella	Freymond Sylvain
Betschart Anne Sophie	Clerc Aurélien	Freymond Cantone Fabienne
Bettschart-Narbel Florence	Cornamusaz Philippe	Fuchs Circé
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Gander Hugues
Blanc Mathieu	Cretegnny Laurence	Gaudard Guy
Bolay Guy-Philippe	Croci Torti Nicolas	Gay Maurice
Botteron Anne-Laure	Crottaz Brigitte	Genton Jean-Marc
Bouverat Arnaud	Deillon Fabien	Germain Philippe
Bovay Alain	Démétriadès Alexandre	Gfeller Olivier
Buclin Hadrien	Desarzens Eliane	Glardon Jean-Claude
Buffat Marc-Olivier	Dessemontet Pierre	Glauser Nicolas
Butera Sonya	Devaud Grégory	Glauser Krug Sabine
Byrne Garelli Josephine	Develey Daniel	Gross Florence
Cachin Jean-François	Dolivo Jean-Michel	Guignard Pierre
Cardinaux François	Donzé Manuel	Induni Valérie
Carrard Jean-Daniel	Dubois Carole	Jaccard Nathalie
Carvalho Carine	Dubois Thierry	Jaccoud Jessica
Chapuisat Jean-François	Ducommun Philippe	Jaques Vincent
Cherbuin Amélie	Dupontet Aline	Jaquier Rémy

## Liste des députés signataires – état au 1<sup>er</sup> juillet 2017

Jobin Philippe	Neumann Sarah	Ruch Daniel 
Joly Rebecca	Neyroud Maurice 	Rydo Alexandre
Jungclaus Delarze Susanne	Nicolet Jean-Marc	Ryf Monique 
Keller Vincent	Paccaud Yves	Schelker Carole
Krieg Philippe	Pahud Yvan	Schwaar Valérie
Labouchère Catherine <i>Labouchère</i>	Pernoud Pierre André	Schwab Claude
Liniger Philippe	Petermann Olivier 	Simonin Patrick 
Lohri Didier	Podio Sylvie	Sonnay Eric
Luccarini Yvan	Pointet François 	Sordet Jean-Marc 
Luisier Brodard Christelle 	Porchet Léonore	Stürner Felix
Mahaim Raphaël	Probst Delphine	Suter Nicolas 
Marion Axel	Radice Jean-Louis	Tafelmacher Pauline
Masson Stéphane 	Rapaz Pierre-Yves	Thuillard Jean-François 
Matter Claude 	Räss Etienne	Treboux Maurice 
Mayor Olivier	Ravenel Yves 	Trollet Daniel
Meienberger Daniel 	Rey-Marion Alette	Tschopp Jean
Meldem Martine 	Rezso Stéphane	van Singer Christian
Melly Serge	Richard Claire	Venizelos Vassilis
Meyer Keller Roxanne	Riesen Werner	Volet Pierre 
Miéville Laurent 	Rime Anne-Lise 	Vuillemin Philippe 
Miéville Michel	Rochat Fernandez Nicolas	Vuilleumier Marc
Mischler Maurice	Romanens Pierre-André 	Wahlen Marion 
Mojon Gérard 	Romano-Malagrifa Myriam	Wüthrich Andreas
Montangero Stéphane 	Roulet-Grin Pierrette 	Zünd Georges 
Mottier Pierre François	Rubattel Denis 	Zwahlen Pierre